

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 580-13

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE lors d'une séance tenue le 12 juillet 2011 le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement 580-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier le chapitre 10 : index terminologique afin d'ajouter la définition de l'expression : centre récréatif en général;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-18 afin d'y inclure l'usage 4.2.2.1 h) – récréation commerciale intensive ».

QUE par sa résolution portant le numéro CA 11-08-17-17 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué que le règlement numéro 580-13 était conforme au schéma d'aménagement;

QUE le règlement 580-13 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, puisqu'il n'a été déposée aucune demande valide de participation à un registre référendaire;

QUE la MRC a délivré en date du 18 août 2011 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro IP 2011-03 pour le règlement 580-13;

QUE copies du règlement numéro 580-13 ont été mises à la disposition du public pour consultation le 12 juillet 2011;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2011.

L'Île-Perrot, le 19 août 2011

André Morin, ing., M.A.P.
Greffier adjoint